



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 25 janvier 2010
D - 20100038

Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Auto Cool. Demande d'exonération de droits de place.
Autorisation.***

M. Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le concept d'autopartage est né d'un constat très simple : il n'est pas nécessaire d'avoir un véhicule par personne en ville.

Il s'inscrit dans une logique de développement durable portée par les programmes de l'Agenda 21 dans lesquels sont impliqués tous les services municipaux.

La Ville de Bordeaux, dans le cadre de sa politique de développement durable, a souhaité dès 2008 adhérer à l'association « AutoComm » dont l'objet était d'organiser, de promouvoir et de développer un système d'autopartage qui s'intègre parfaitement dans les objectifs fixés au titre de la charte municipale d'écologie urbaine en matière de mobilité et d'accessibilité.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif AutoCool, a repris la démarche d' AutoComm ; elle a toujours pour but la promotion de l'autopartage sur la commune de Bordeaux.

Cette activité demande des investissements importants, à la fois en véhicules, mais aussi en publicité et en personnel et cette société a sollicité la gratuité des droits de place.

AutoCool dispose aujourd'hui de 15 stations dans la ville de Bordeaux dont 10 sont soumises à une taxe d'occupation du domaine public de l'ordre de 384€ par station pour l'année 2009 (les 5 autres étant situées dans des parcs de stationnement souterrains privés).

Afin de ne pas compromettre l'équilibre financier de cette société, qui sollicite la gratuité, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accorder pour l'année 2010, une réduction des droits de place pour la Société Coopérative d'Intérêt Collectif AutoCool. Le tarif par station sera de 200€ pour l'année 2010 à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes de France.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Charles BRON